

## EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

### Lutte contre le gaspillage alimentaire et mise en place du compostage sur site dans les collèges

#### PORTEUR DU PROJET

Conseil général de l'Essonne – Direction de l'environnement

#### LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Dans le cadre de la politique départementale de prévention des déchets 2013-2017, il est prévu de travailler sur l'exemplarité du Conseil départemental de l'Essonne, en particulier en réduisant la quantité de biodéchets et en mettant en place du compostage sur site dans les collèges.

- Diminuer la quantité de déchets produits dans les collèges, ce qui permet de contenir voire de diminuer les coûts de collecte des déchets ;
- Sensibiliser les collégiens au gaspillage alimentaire, notamment via le tri des déchets en restauration scolaire ;
- Mettre en œuvre un projet d'établissement rassemblant une équipe projet motivée (gestionnaire, CPE, professeurs, agents de restauration du collège, élèves....) ;
- Répondre aux obligations réglementaires concernant les « gros producteurs » de biodéchets.

#### LES BÉNÉFICES ATTENDUS

##### Environnementaux

- Réduction de la quantité de déchets alimentaires produits dans les cantines.
- Traitement d'une partie des biodéchets sur site par compostage, évitant ainsi le transport et le traitement que subissent le reste des ordures ménagères.
- Production de compost pour les espaces verts de proximité.

##### Sociaux

- Action d'éducation au développement durable pour les plus jeunes.

##### Économiques

- Réduction de la redevance spéciale pour les collèges qui y sont soumis.
- Limitation de la commande de denrées alimentaires.
- Réduction de la participation du Conseil général dans le coût de la gestion des déchets des collèges.

